

Collectif des
Riverain.es et
Usager.es du
Parc Marcel-Cachin

Saint-Denis, le 2 août 2025

M. Laurent Monnet
Maire adjoint de Saint-Denis
Transformation écologique, Nature en ville,
Démocratie alimentaire et Commande
publique
Conseiller territorial de Plaine Commune
en charge de la Nature en ville

Monsieur l'adjoint au Maire,

Plusieurs évènements récents nous conduisent à nous adresser à vous de façon relativement urgente concernant les réaménagements du parc Marcel-Cachin.

Le 21 juillet, la rue de la Ferme a été fermée à l'endroit de sa jonction avec l'avenue Marcel-Cachin (ex RN1), sans aucune information préalable de la population, entraînant des encombrements de circulation sur la rue de la Ferme, les automobilistes étant contraints de faire demi-tour ou de reculer.

Au même moment, un flyer « infos travaux » diffusé dans le quartier n'informait pas du tout de ce barrage mais d'une fermeture partielle de la rue de la Ferme le long du CMS à partir du 18 août.

À ce jour les automobilistes qui empruntent la rue de la Ferme depuis la rue de la vieille-Mer ne sont pas informés qu'ils tombent dans un cul-de-sac. Ils ne le sont qu'une fois engagés sur la rue.

Par ailleurs, la traversée du parc sur l'ancien tracé de la rue Henri-Barbusse n'est pas possible même le week-end, aux moments où les ouvriers ne travaillent pas. On doit donc faire le tour. Des habitants traversent malgré tout en forçant des passages.

L'aménagement de la placette devant la Poste est loin d'être achevé alors que, vous affirmiez en mai : « *la place Sud sera prête en juillet, offrant des espaces conviviaux et un accès facilité aux commerces des environs* ».

Avec le chantier, les cheminements piétons, rendus plus difficiles par la neutralisation du trottoir qui longe l'avenue Marcel-Cachin au niveau de l'ancien terrain de boules, restent problématiques. Les accès aux commerces, au fleuriste et à la Poste en particulier, sont

illisibles et chaotiques. Passer avec une poussette, des cannes, un déambulateur ou un fauteuil roulant relève du parcours du combattant. L'accès à la boîte aux lettres de la Poste est impossible.

De plus, les futures circulations automobiles (et le stationnement) sur cette partie du parc n'apparaissent pas clairement. La jonction de la rue Henri-Barbusse avec l'avenue Marcel-Cachin ne correspond pas vraiment au schéma que vous avez communiqué qui la situe sur la même emprise que l'ancienne. Le gabarit de la nouvelle rue, censée être à double sens, semble étroit.

La nouvelle rue prolongeant la rue Politzer que vous annonciez « accessible avant l'été », « améliorant la circulation des piétons, des cyclistes et des voitures » n'est pas ouverte. N'a été réalisé qu'un passage piéton en stabilisé provisoire.

Enfin, la station de bus « Marville » du 253 déplacée provisoirement près de l'abribus « Marcel-Cachin », retrouvera-telle un emplacement proche du carrefour Lamaze et de quel côté de l'avenue ? Et quand ? Quel sera le fonctionnement des lignes de bus sur la nouvelle avenue Marcel-Cachin ?

Pour toutes ces raisons nous vous demandons à nouveau

- qu'une visite sur place des aménagements de la placette avec vous-même et les techniciens compétents puisse intervenir en août afin d'éclairer les habitants sur le détail des aménagements ;
- qu'on abandonne la clôture du parc ;
- que le passage sur l'ancienne rue Henri-Barbusse soit ouvert aux piétons a minima quand les ouvriers ne travaillent pas : le soir et le week-end ;
- que les traversées du carrefour Lamaze soient sécurisées en particulier en vue de la rentrée scolaire prochaine ;
- des éclaircissements sur le futur fonctionnement des bus.

Avec nos remerciements anticipés quant à l'attention que vous porterez à ce courrier, et dans l'attente d'une réponse positive, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'adjoint au Maire, nos salutations déterminées.

Pour le collectif,

Daniel Mollier-Sabet

